



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Luxembourg, le 17 DEC. 2018

Administration communale de Flaxweiler  
1, rue Berg  
L-6926 Flaxweiler

N/Réf : 92252/PP-mz  
Dossier suivi par : Philippe Peters  
Tél. : 247 86827  
E-mail : philippe.peters@mev.etat.lu

**Concerne : Loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement**

**Modification ponctuelle de la partie écrite du Plan d'aménagement général de la commune de Flaxweiler.**

Monsieur le Bourgmestre,

Je me réfère à votre courrier du 04 décembre 2018 dans le contexte du dossier élargé.

J'estime que des incidences notables sur l'environnement dans le sens de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ne sont pas prévisibles à travers la mise en œuvre du projet et que partant celui-ci ne nécessite pas une analyse plus approfondie dans le cadre d'un rapport sur les incidences environnementales

Je me permets de vous rappeler que conformément aux dispositions de l'article 2.7 de la prédite loi, la décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale ainsi que les raisons qui auront abouti à cette conclusion devront faire l'objet d'une publicité adéquate.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments très distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Carole DIESCHBOURG

Copies pour information :

Ministère de l'Intérieur  
Administration de la Nature et des Forêts

Adresse postale  
L-2918 Luxembourg

Tél. (+352) 247-86824  
Fax (+352) 400 410

4, Place de l'Europe  
L-1499 Luxembourg

www.emwelt.lu  
www.gouvernement.lu